



10634367985

Concours / Examen : Technicien
Session : 2024 Type : Externe
Spécialité : Prévention et Gestion des risques Hygiène Restauration
Epreuve : Questions techniques

Question 1 :

a) Un restaurant collectif intergénérationnel permet la rencontre entre les générations dans le cadre de la distribution de repas. Il a également vocation à renforcer le lien social et la solidarité entre les générations à travers ses rencontres.

b) Un équipement de restauration public peut constituer une pièce maîtresse de la politique sociale d'une commune à plusieurs titres. Premièrement c'est un endroit permettant d'accueillir l'ensemble d'une population sans discrimination et permettant l'accès à un repas de qualité, il porte également des valeurs de solidarité, de respect et de transmission lorsque celui-ci est intergénérationnel.

Sur le plan environnementale, ce type d'établissement permet de favoriser les circuits courts et producteurs locaux dans une logique d'approvisionnement "bas carbone", éventuellement Bio et de saison.

La commune peut également mutualiser la gestion entre plusieurs établissements ou collectivités afin de réduire les coûts budgétaires au niveau de la masse salariale par exemple

c) 6.1 Suivi de la qualité

Le prestataire fera l'objet d'un audit annuel réalisé par un organisme indépendant afin de s'assurer du respect de la politique de qualité du présent cahier des charges. Cet audit n'exonère pas le prestataire des contrôles réglementaires obligatoires.

Question n°2

- a) M. le Directeur Général des Services,
Une directive européenne du 11 décembre 2018, demande aux Etats membres de se doter d'un système d'alerte à la population performant. En la matière, il existe différents moyens d'alerte pouvant être mis en place à différentes occasions, de manière individuel ou simultanée.
Vous retrouvez, la sirène permettant une alerte massive à tout moment mais avec un coût de maintenance et d'installation élevé, elle ne permet pas de faire passer des consignes.
Le système d'appel en masse via le réseau mobile ou fixe (SMS, appel) est très efficace mais nécessite une base de données bien renseignée.
un système mobile d'alerte est envisageable si les voies de circulation le permettent, il s'agit d'un véhicule avec haut parleur pouvant diffuser des consignes. Dans ce même esprit le réseau de haut parleur du centre ville pourrait être utilisé.
les panneaux d'affichage à message variable peuvent aussi être utilisés

Enfin, le porte à porte est un moyen d'alerter la population simple et efficace mais qui nécessite des moyens humains importants et du temps.

b) Afin de déployer au plus vite la solution d'alerte retenue, un comité technique sera mis en place réunissant de manière transverse un membre de la direction des systèmes informatiques, des relations usagers et le chargé des risques.

Il aura pour rôle de déterminer le matériel le plus adapté et réaliser un sourcing et de faire valider le délai imparti sera de 6 semaines.

Afin de réduire au maximum les délais une fois le matériel validé l'achat par une centrale de type UGAP est une bonne option. (3 semaines).

Enfin la période installation et test sera faite par un prestataire de service sous un délai de 2 semaines à réception du matériel avec un délai d'exécution de 2 jours. Donc 3 mois seront nécessaires pour mettre en œuvre cette mesure -

Question 3

a) - PAV : point d'apport volontaire, lieu de collecte mis à la disposition des usagers pour recueillir différents déchets. (autre que les ordures ménagères résiduelles).

- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, Ensemble des ordures ménagères non valorisables ou recyclables.

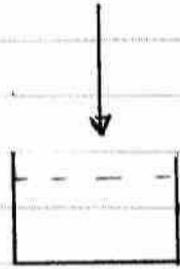
b) Pour développer les pratiques de compostage la collectivité doit mettre à disposition de espaces dédiés en milieu urbain afin que l'usager puisse avoir une solution de tri à la source comme des bornes à compost.

Le premier levier sera donc l'accès au dispositif, le deuxième levier sera la communication faite pour inciter la pratique (dans les écoles ou par la distribution de brochures).

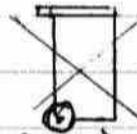
Le dernier levier sera financier en relevant la redevance ou en modifiant son mode de calcul par exemple à la levée.

c) Principe du Compostage

Déchets Alimentaire



Bac à Compost



Bac à Ordures ménagères



Revalorisation agricole du Compost

Enjeux du Compostage



Ordures ménagères restantes

= € €

Economisés



10634367985

Concours / Examen : Technicien
Session : 2024 Type : Externe
Spécialité : Prévention et Gestion des risques, Hygiène, Restauration
Epreuve : Questions techniques

Question 4

- a) La formation spécialisée du CST est une instance représentative du personnel de la collectivité où sont évoquées les problématiques portant sur la qualité de vie au travail.
- b) Dans certaines situations autre que celles identifiées habituellement, il est nécessaire de faire baisser le niveau sonore. Par exemple dans les espaces collectifs où le bruit des voix est permanent (open space, cantine...). Des aménagements peuvent être réalisés pour atténuer le bruit.
- c) Les agents du restaurant scolaire en question sont soumis à des nuisances sonores =
- Le bruit généré par les enfants accueillis
 - Le bruit des assiettes, verres et couverts.
 - nuisances augmentant avec l'augmentation du nombre d'enfants

Le personnel subit un stress lié au bruit, cela suscite de la fatigue. Sur le long terme la santé physique ou mentale peut être altérée et cela réverbère sur la capacité à réaliser correctement son travail.

Afin de réduire les nuisances sonores dans la Cantine scolaire un plan d'action peut être mis en place en trois points.

1. Renforcement de l'encadrement des enfants sur le temps de restauration avec un effectif augmenté et formé afin de sensibiliser les enfants
2. Réaliser une étude acoustique de la salle et mettre en place le cas échéant du matériel d'amortissement acoustique aux endroits préconisés
3. Entreprendre une veille technique et réglementaire sur le sujet et mettre en œuvre éventuellement des produits innovants réduisant les nuisances sonores.

